

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2004)
Heft: 179-180

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

VOTATIONS

● Le Conseil fédéral a fixé les quatre objets qui seront soumis au vote populaire le 26 septembre. Il s'agit du congé maternité, de la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération, de l'acquisition de la nationalité suisse par les étrangers de la troisième génération ainsi que de l'initiative populaire "Services postaux pour tous".

INITIATIVES

● L'initiative lancée par le groupe romand "Stoplamal" - "pour la suppression de l'obligation de s'assurer contre la maladie" - a échoué. Le délai imparti pour la récolte des signatures a expiré et seuls 11 863 paraphes ont été récoltés sur les 100 000 nécessaires. Le comité d'initiative entendait récolter des signatures par le biais d'internet.

● Le Conseil fédéral renonce à interdire la rémunération de la collecte des signatures pour référendums et initiatives. Pour le gouvernement, interdire de payer des personnes pour rassembler des paraphes restreindrait l'exercice des droits populaires et affecterait les milieux qui, précisément, disposent de faibles moyens financiers.

● Le Conseil fédéral a décidé de soutenir l'initiative parlementaire déposée en décembre 2002 pour légaliser l'absinthe. Le Conseil des États puis le Conseil national devront se prononcer sur ce projet lors des prochaines sessions. Considérée comme n'ayant plus sa place dans la Constitution fédérale, l'interdiction de l'absinthe a été supprimée de la charte fondamentale en 1999.

● Attribuer une moitié du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) à l'AVS, l'autre aux cantons : tel est le contre-projet que la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national souhaite opposer à l'initiative de la gauche "Bénéfices de la BNS pour l'AVS". Un fonds sera chargé de recueillir ces bénéfices et d'égaliser les montants versés d'une année à l'autre. Ce contre-projet n'a toutefois recueilli que 12 voix contre



AVANT LE 29 OCTOBRE!

11. L'initiative, elle, a été balayée par 14 voix contre 6.

● Après vérification par la Chancellerie fédérale, les textes de deux nouvelles initiatives pourront être présentés pour la collecte de signatures. Le délai court jusqu'au 27 octobre 2005. L'initiative "Sauver la forêt suisse" veut protéger la forêt et exige une sylviculture proche de la nature. "Pour un libre accès aux compléments alimentaires" propose une large libéralisation de la fabrication et du commerce de ces substances.

RÉFÉRENDUMS, PÉTITIONS



OU UN ŒUF AU PLAT !...

● Le peuple suisse devra voter sur la loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires. L'Aide suisse à la mère et l'enfant (ASME) a déposé les 40 000 premières signatures du référendum. Avec les paraphes récoltés par d'autres associations (Oui à la vie et l'Appel de Bâle contre les technologies génétiques), le cap des 50 000 signatures devrait être ainsi largement dépassé. Le comité refuse les recherches sur les cellules souches parce qu'il estime que l'embryon est un être humain dès ses débuts. Selon les référendaires, cette loi est inacceptable aussi bien sur le plan moral que juridique.

● Plusieurs ONG suisses ont remis au DFAE une pétition contre la construction du mur israélien en Cisjordanie. Signé par environ 12 000 personnes, le texte demande que la Suisse s'engage pour l'arrêt des travaux, notamment comme dépositaire de la 4^e Convention de Genève.



CONSEIL FÉDÉRAL

● En visite au bunker secret du Conseil fédéral, la commission de la politique de sécurité du Conseil national a été impressionnée par l'installation construite à Kandersteg (BE). Elle s'est dite convaincue de l'utilité de ce lieu de travail de remplacement en cas d'urgence, qui permet d'assurer la continuité du pouvoir. C'est la première visite d'un grou-

pe de parlementaires dans le bunker. Mise en exploitation en 2001, la construction souterraine doit être utilisée par le Conseil fédéral par exemple en cas d'incendie important ou de panne informatique générale qui empêcheraient de travailler à Berne. Le bunker, qui a coûté 240 millions de francs, est aussi censé servir de poste de commandement en cas de crises graves ou de catastrophes.



● Les aînés peuvent respirer. Le Conseil fédéral a rappelé que les limites d'âge pour appartenir à un organe politique sont "inappropriées et discutables d'un point de vue constitutionnel". Les cantons et les communes qui interdisent à leurs aînés, passé un certain âge, d'exercer une fonction politique sont poliment priés de faire machine arrière.

● Le Cantique suisse, malgré certains défauts, reste un hymne national populaire et digne de la Suisse. Fort de ce constat et des expériences infructueuses faites dans le passé, le Conseil fédéral ne veut pas se lancer dans la rédaction d'un nouveau texte. L'idée d'un nouvel hymne national émane de la conseillère nationale Margret Kiener Nellen. La socialiste bernoise critique "la pensée nationaliste", "l'emphase et le pathos du XIX^e siècle", "l'image patriarcale, nationale de Dieu", "le caractère de la prière" et "les destinataires exclusivement masculins" du Cantique suis-

se composé en 1841. Dans une motion, elle réclame un nouveau chant reflétant les valeurs fondamentales et les buts de l'État inscrits dans la Constitution fédérale de 1999. Il devrait notamment être fait mention de l'égalité entre hommes et femmes.

DÉCISIONS

- Le Conseil national a adopté par 72 voix contre 69 une motion du Conseil des États qui demande au gouvernement de combler le vide juridique qui entoure l'euthanasie. Le Conseil fédéral devra aussi encourager les soins palliatifs.
- Ce n'est plus le Conseil fédéral mais le Parlement qui devrait se charger des explications destinées aux électeurs avant une votation. Par 22 voix sans opposition, la Commission des institutions politiques du Conseil national a pris la décision de principe de modifier la loi en ce sens. La Commission des institutions politiques du Conseil des États devra encore approuver cette décision de principe avant que ne puisse commencer l'élaboration détaillée de cette nouvelle réglementation.

INTÉRIEUR

- En Suisse, deux langues étrangères seront obligatoires dès l'école primaire. Cette décision de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) prendra effet d'ici à 2010. Les Romands continueront à privilégier l'allemand à partir de la troisième année. Les cantons alémaniques donneront la priorité à l'anglais. Le canton du Tessin fera exception : les deux premiers idiomes enseignés seront des langues nationales. La décision de la CDIP est une victoire

pour Zurich qui s'est battu pour l'enseignement précoce de l'anglais à l'instar de plusieurs cantons alémaniques.

- La Confédération et les cantons veulent assainir les Hautes écoles spécialisées (HES). Ils ont adopté un "masterplan" qui devrait réduire le déficit d'exploitation par dix en le ramenant à 50 millions de francs d'ici à 2007. Les HES doivent affronter une hausse sensible des coûts, notamment en raison d'une augmentation du nombre des étudiants.

- Avant la souscription d'assurances vie et invalidité élevées, les assureurs doivent avoir accès aux tests génétiques déjà effectués sur leurs futurs assurés. Le Conseil national a suivi le Conseil fédéral contre la volonté de sa commission préparatoire.

- Le Conseil fédéral a fixé hier les grandes lignes de la 5^e révision de l'assurance invalidité (AI) qui sera mise en consultation cet automne. Ces mesures doivent permettre des économies de 544 millions de francs d'ici à 2025 et la réduction de 10 % du nombre des nouvelles rentes. L'objectif de cette révision est de réduire le déficit de l'AI, qui, sans nouvelles mesures, continuera de se creuser au rythme de 1,5 milliard de francs par an.

JUSTICE ET POLICE



- Le Conseil fédéral a décidé de donner un tour de vis pour améliorer la sécurité sur les routes helvétiques.

Dès le 1^{er} janvier 2005, le taux d'alcoolémie au volant autorisé en Suisse passera de 0,8 à 0,5 pour mille alors que la tolérance zéro sera appliquée en matière de cannabis et autres drogues. La police pourra aussi effectuer des contrôles même sans indice d'ébriété.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

- La Suisse ne devrait pas renoncer à tout achat de biens militaires en provenance d'Israël. Par 87 voix contre 63 et 5 abstentions, le National a rejeté un postulat demandant également l'arrêt de la coopération technique et militaire avec l'État hébreu. À l'issue d'un long débat, au cours duquel des avis très divergents sur le conflit israélo-palestinien ont été exposés, la majorité bourgeoise de la Chambre du peuple s'est rangée derrière la politique prônée par le Conseil fédéral. Le gouvernement entend poursuivre les relations militaires avec Israël, tout en faisant preuve de réserve.

FINANCES

- La douane suisse a encaissé l'an dernier quelque 18 milliards de francs, soit près d'un tiers de l'ensemble des recettes de la Confédération. Les gabelous helvétiques ont également réprimé 40 000 infractions l'an dernier et saisi pour près de 4 milliards de francs de contrefaçons. Avec 8,7 milliards de francs, les recettes provenant de la TVA occupent le premier rang.

- Le Conseil fédéral persévère dans sa ligne d'austérité budgétaire. Il veut désormais que les départements de la Confédération réduisent de 800 millions les

dépenses inscrites pour 2005 dans le plan financier de la législature.

- Si le Conseil fédéral ne veut pas d'amnistie fiscale, le Parlement y tient fermement. Le Conseil national a accepté deux initiatives réclamant de passer l'éponge sur les fraudes en matière d'impôts.

- Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le prix du paquet de cigarettes de 50 centimes. C'est la première fois que le Gouvernement suisse décide d'une hausse aussi massive. Selon l'Office fédéral de la santé publique, cela devrait permettre de dégager 300 millions de recettes annuelles supplémentaires.



- Suisse Tourisme ne devrait pas obtenir la hausse des subsides fédéraux qu'il réclame. Le Conseil fédéral propose au Parlement de lui allouer 200 millions pour les années 2005 à 2009, alors que l'organisation faitière de promotion touristique demande 277 millions. Le gouvernement n'a pas non plus suivi Christoph Blocher qui préconisait de réduire l'aide fédérale à un franc symbolique. Ce scénario avait suscité un tollé, notamment en Valais.

- La Banque nationale suisse devrait achever son programme de vente d'or d'ici à 2005, en coordination avec quatorze autres banques centrales en Europe. Elle vient de cosigner la prolongation de l'accord dit de Washington, conclu en 1999, pour cinq années supplémentaires.

Nouvelles fédérales

► ● La dette brute de la Confédération a atteint 123,7 milliards de francs à fin 2003. C'est 1,3 milliard de plus qu'en 2002. L'État a dû déboursier l'an dernier plus de 2,5 milliards pour couvrir les intérêts de son endettement.

● La Confédération devrait se montrer plus économe lorsqu'elle licencie ses hauts fonctionnaires. Dans leur rapport annuel, tant la délégation des finances du Parlement que le contrôle fédéral des finances (CDF) estiment que les indemnités de départ allouées à certains

chefs, notamment l'an dernier, étaient beaucoup trop élevées, puisque certains montants équivalaient à vingt mois de salaire. Ils prônent davantage de rigueur en la matière.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

● Plus de fusils d'assaut dans l'armoire : les Suisses ne garderont plus leur arme une fois libérés de leurs obligations militaires. Le Fass 90 devra être rendu et son prédécesseur, le Fass 57, ne pourra être remis qu'à des personnes qualifiées. Dès l'an prochain, les premiers soldats formés uniquement au

Fass 90 seront libérés de leurs obligations. Les militaires souhaitant conserver leur arme après avoir accompli leurs jours de service ne pourront obtenir qu'un Fass 57 ou un pistolet d'ordonnance, à condition toutefois d'avoir reçu l'instruction correspondante. Le Département fédéral de la défense (DDPS) est d'ailleurs en train de se pencher sur l'application de l'ordonnance sur l'équipement personnel des militaires, en vigueur depuis janvier. Elle vise notamment à augmenter la sécurité dans les espaces publics et privés à titre préventif. La police est mise à contribution. Elle doit contrôler si le soldat libéré a un casier

judiciaire. S'il y a lieu de penser qu'il pourrait mettre en danger lui-même ou autrui, son fusil ou son pistolet lui sera retiré.

COMMUNICATION

● La Poste a présenté une série de mesures destinées à réduire les temps d'attente aux guichets. Extension des horaires le samedi, ouverture le dimanche et service de conseils à la clientèle sont les principales solutions qui sont introduites à brève échéance. Une trentaine d'emplois sont créés.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

Livres

Suite de la page 19

► **Le sourire de Mickey,** d'Antonin Moeri, Éditions Bernard Campiche.

L'auteur raconte des personnages ordinaires, engoncés dans leurs contradictions, souvent agaçants tant ils sont vrais. Chacune des nouvelles décrit une atmosphère, des comportements où on sent qu'il s'amuse à nous égarer, décrivant les pensées secrètes de ses personnages et terminant son récit par une conclusion aussi imprévisible que la vie elle-même.

Glossaire vaudois, de P.M. Callet, Éditions Slatkine.

Là encore, il s'agit d'un ouvrage d'un auteur du XIX^e siècle qui a réuni les termes du patois vaudois, des expressions vicieuses qui en

découlent et du sens qu'ils avaient à cette époque.

Chronique d'un grand froid, de Raymond Bruckert, Éditions Cabédita

Un 22 décembre, l'explosion de volcans obscurcit le ciel, cache le soleil sous un nuage de cendres et le "Grand Froid" (-65°) paralyse tout l'hémisphère nord.

Petit à petit disparaissent l'électricité et tout ce qui en dépend. Il n'y a plus de chauffage, plus de lumière, plus d'eau, plus de téléphone, plus de radio.

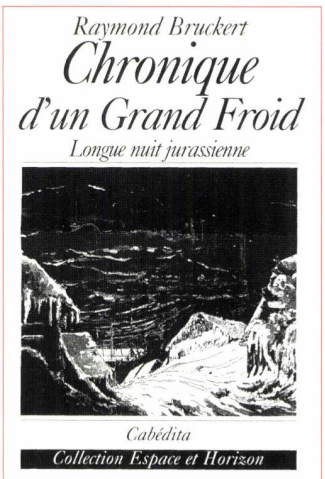
Ce qui importe, c'est de survivre et les priorités ne sont plus les mêmes. Ce confort, tellement habituel qu'on ne le remarque plus nous laisse nus et fragiles quand il vient à nous manquer. Boris et Julien, vieux sages d'un village jurassien, retrouvent les gestes et les remèdes d'autrefois, juste pour exister et

pour venir en aide aux voisins. Une vraie solidarité renaît dans la montagne, tandis que crimes et pillages se multiplient en ville.

Mais rien n'est définitif et un matin, une lueur claire apparaît sous les nuages, annonçant enfin le renouveau.

L'histoire, jour après jour, de cette apocalypse est passionnante. On se sent subitement bien éphémère et posé sur un sol en qui on ne peut plus avoir confiance. Une phrase de Ramuz qui n'a bien sûr jamais lu ce livre, me semble la meilleure des conclusions : "Nous étions fiers d'une prétendue civilisation qui ne consistait en somme que dans la multiplicité des besoins (...) : nous voilà ramenés, assez brutalement, au simple et à l'éternel".

JULIETTE DAVID



Certains de nos lecteurs s'étonnent de ne plus lire de critiques de livres édités par "L'Age d'Homme". Nous avons tanté sans succès à de nombreuses reprises de joindre l'éditeur par fax et par e-mail, et espérons qu'il n'a pas disparu.